

## **PROCÉS VERBAL du 15 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

**Présents** : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, MARTIN-LALANDE Jacques, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra.

**Absents excusés** : BOUVET Bernard, NOUARD Mathilde

NOUARD Mathilde a donné pouvoir à VINCENT Alexandra

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEJEUNE Bernard a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 25 Mai 2023, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 10 Pouvoirs : 1 votants : 11

- 1) Présentation du projet des boulanger
- 2) Département avenant subvention
- 3) Argent de poche
- 4) Point sur les travaux
- 5) Délibération Baratière
- 6) Vente d'herbe Basse Mercerie
- 7) Emplacement taxi
- 8) Régisseur pêche
- 9) Questions diverses

## **DEPARTEMENT – AVENANT SUBVENTION PLAN DE RELANCE (Délibération n° 2023/00063)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pour le Plan de relance départemental avait été signé le 12 mars 2021. Nous avions deux ans pour acquitter les factures.

Il est proposé de faire un avenant pour modifier la durée.

### ***ARTICLE 1 – Modification de la « durée » de la convention :***

*L'échéance de la convention initialement prévue au 11 mars 2023 est reportée pour permettre à la Commune de finaliser le projet pour lequel elle a obtenu le versement d'une subvention dans le cadre du plan de relance départemental.*

*En conséquence de quoi, l'article 7 est modifié comme suit :*

#### **Article 7: durée**

*Le territoire dispose jusqu'au 30 juin 2024 pour réaliser l'action, payer les dépenses correspondantes avec un délai de six mois complémentaires pour transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires au mandatement de l'aide départementale. A défaut le non-respect de ce délai entraînera l'annulation partielle ou totale de l'aide non justifiée.*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à demander un avenant
- à signer celui-ci.

## **VENTE D'HERBE 2023 – BASSE MERCERIE (Délibération n° 2023/00064)**

Monsieur le Maire demande à Camille BOURGOIN de sortir de la salle et ne prend pas part au vote.

Concernant le second lot de vente d'herbe 2023 « Basse Mercerie », le Mairie informe le Conseil que Monsieur Christophe BOURGOIN a déposé un courrier du 25/05/2023 qu'il n'était plus intéressé par la coupe de cette parcelle et ne plus l'exploiter.

Monsieur le Maire avait proposé de remettre en consultation.

Nous avons reçu une seule offre pour un montant de 350,00€.

Le Conseil Municipal décide de retenir cette offre au profit de Madame TESSIER Manon et GUILLOT Pierre. Vote : Abstention : 0 - non : 0 - Pour : 10

## **REGISSEUR PECHE – PARTICIPATION (Délibération n° 2023/00065)**

Monsieur CHAINEAU Thierry a été régisseur pour la pêche de Saint Denis d'Orques pendant 28 ans. Pour le remercier en partenariat avec l'association du Pêcheur dionysien, il est proposé d'offrir un présent.

Il est proposé au Conseil Municipal une participation pour un montant 150€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

## **CRÉATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT POUR TAXI (Délibération n° 2023/00066)**

Monsieur le Maire propose la création d'un emplacement de stationnement pour un taxi. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre de place de stationnement pour taxi. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, un emplacement sur la place de la Mairie.

### **Présentation du projet des boulangers**

Monsieur le Maire remercie Monsieur RIBEL de sa présence et demande quand Madame arrive sachant que c'est elle la gérante. Madame BARBANCHON n'est pas venue.

Monsieur RIBEL informe que la 1<sup>ere</sup> année s'est bien passée. La 2<sup>eme</sup> année est plus compliquée suite aux hausses des tarifs de l'électricité et des fournitures en général. La baisse est estimée à 40%. Leur banque n'accepte pas de prêt.

Les conseillers posent des questions à Monsieur RIBEL.

Monsieur le Maire remercie Monsieur RIBEL de sa présentation et quitte la séance.

Un débat est engagé par l'équipe municipale concernant les éléments donnés par Monsieur RIBEL pour la suite des événements.

### **Argent de poche**

Monsieur QUINTON Jean-Paul présente un dossier argent de poche pour le mois de juillet pour 8 jeunes, qui aura lieu du 17 au 21 juillet 2023.

### **Point sur les travaux**

- **Logement boucherie** : placo en finition. Semaine prochaine plombier et électricien. Peinture choix à faire avec les échantillons.
- **Salle polyvalente** : Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours. Une étude de solidité à froid a été validée auprès de l'entreprise DELTA.
- **Mairie** : Fenêtres en attente du 4<sup>eme</sup> devis. L'audit énergétique aura lieu mardi.
- **Boulangerie** : Devis pour remplacement d'une porte côté Loudun et fenêtres du logement.
- **RD357** : Réfection des rives. L'ATESART est venu sur place pour étudier des propositions. Un appel d'offre est lancé. Date de retour le 29 juin.
- **Marquage sol** : demande de devis arrêt minutes
- Travaux LBN en cours

### **ENGIE GREEN « Baratière » => Point repoussé au prochain Conseil Municipal**

### **9) QUESTIONS DIVERSES**

- Nom site panneaux photovoltaïques GERE => Champ photovoltaïque de la Cailleterie
- Nom site panneaux photovoltaïques BARATIERE => Champ photovoltaïque Communal de la Baratière
- Fermeture DOUILLET=> Courrier reçu le 12 juin
- Comité d'animations et comice => journée du 20 août ->partage des coûts 1/3 chacun Commune/Comité/Comice
- Feu d'artifice le 8 juillet
- 9 juillet -> Cochon grillé par le Comité d'animations

La séance est levée	Signature du secrétaire de séance : Bernard LEJEUNE
à .....22.....h.....00.....	

## PROCÉS VERBAL du 11 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

**Présents :** Mmes Mrs, BERGER Christian, BOURGOIN Camille, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, MARTIN-LALANDE Jacques, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra.

**Absents excusés :** BAUDRY Marc, BOUVET Bernard

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

**BAUDRY Marc donne procuration à MARTIN-LALANDE Jacques**

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 10 Pouvoirs : 1 votants : 11

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVRARD Damien a été élue secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 15 Juin 2023, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

### **SUCCESSION LEMICHEL (Délibération n° 2023/00067)**

La Commune est nommée légataire à titre universel à hauteur 1/8 de la succession de Monsieur Yves LEMICHEL. Le Conseil Municipal,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes de la succession, avec la faculté pour le Maire de délégué ses pouvoirs à tous collaborateur de Maître MAZUY pour régler la succession.

- autorise la mise en vente des biens de la succession :

1) **Un appartement Rue fleury Au Mans** avec un prix minimum net vendeur de 54 700€

2) **Un garage Rue du pavé Au Mans** avec un prix minimum net vendeur de 13 000€

3) **Un Appartement Rue Cochereau Au Mans** (en location actuellement) avec un prix minimum net vendeur de 150 000€

4) **Une maison à Saint Denis d'Orques** avec un prix minimum net vendeur de 126 000€

- autorise le Maire à signer tous les avant-contrats et tous actes de vente aux charges et conditions qu'il jugera convenable

### **Mobilier**

- Voiture FORD ..... 1 200€
- Tonne à eau ..... 45€
- Broyeur de branches ..... 50€

### **SUBVENTION 2023 AU BUDGET CCAS (43200) (Délibération n° 2023/00068)**

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2023, il a été approuvé une subvention d'un montant de 2000,00 euros (deux mille euros) au budget CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

♦ **D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 2 000,00 euros

♦ **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - Compte 657362

### **BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1 (Délibération n° 2023/00069)**

Suite aux augmentations des taux d'emprunt, il est nécessaire d'alimenter le compte 66111.

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
<b>Total</b>			<b>Total</b>		
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	- 2 300,00€			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+2 300,00€			0,00€
<b>Total</b>		<b>0,00€</b>	<b>Total</b>		<b>0,00€</b>

## **RIVES RD357 – CONSULTATION (Délibération n° 2023/00070)**

Monsieur QUINTON Jean-Paul informe de la rencontre avec Monsieur POTTIER de l'ATESART. Celui-ci nous a fourni un descriptif des travaux. Une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises. Nous avons reçu deux offres.

	HT	TTC	
1 ELB	53 134,75	63 761,70	
2 TLTP	50 000,00	60 000,00	
3 DURAND		Courrier - pas dans délai	
4 CHAPRON		Pas de réponse	

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre de TLTP pour un montant de 60 000,00€ TTC.

## **CDD - AGENT TECHNIQUE SURCROIT TRAVAIL SAISONNIER (Délibération n° 2023/00071)**

Afin de continuer le désherbage du cimetière, le Maire propose de créer un CDD de 35h/semaine du 31 juillet au 11 août 2023.

Le Conseil Municipal valide la création d'un CDD d'agent technique pour accroissement d'activité, Indice brut 354 (indice majoré 352) du 31 juillet au 11 août 2023.

## **CDD remplacement accueil (Délibération n° 2023/00072)**

L'agent d'accueil est en congé du 14 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Il est demandé de créer un CDD pour le recrutement d'un agent administratif pendant cette période pour une durée de **35h00 du 17 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023**.

Le Conseil Municipal valide la création d'un CDD d'agent administratif pour remplacer d'un agent en congé annuel, Indice brut 367 (indice majoré 361) du 17 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## **ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (APER) (Délibération n° 2023/00073)**

Monsieur le Maire informe de la Loi du 10 mars 2023 pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER). En ce qui concerne les Pays de la Loire, la Préfecture demande que les Communes se positionnent sur leurs projets. Ainsi Monsieur le Maire propose d'inscrire un projet de la Commune de Saint Denis d'Orques sur le site de la « Baratière » pour une surface de 11,6 hectares.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

## **CONTRAT LOCATION-GERANCE BOULANGERIE (Délibération n° 2023/00074)**

Suite à la présentation de Monsieur RIBEL le 15 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de ne pas renouveler le contrat de location-gérance de la boulangerie signé le 13/11/2021.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour les démarches dans ce dossier.

## **CONSULTATION FENETRES MAIRIE (Délibération n° 2023/00075)**

Monsieur QUINTON Jean-Paul présente les offres reçues.

	PROCLAIR HT	TTC	MPS HT	TTC	EMMAPLAST HT	TTC	GRUDET HT	TTC
RDC PVC + PORTE AL	9 366,70	11 240,04	12 290,00	14 748,00	12 844,23	15 413,08	13 923,70	16 708,44
ETAGE PVC	6 246,76	7 496,11	9 800,00	11 760,00	10 805,56	12 966,67	9 832,80	11 799,36
COTE EST PVC + ALU	4 852,52	5 823,02	6 835,00	8 202,00	5 088,87	6 106,64	4 987,04	5 984,448
<b>Total PVC+porte ALL</b>	<b>20 465,98</b>	<b>24 559,18</b>	<b>28 925,00</b>	<b>34 710,00</b>	<b>28 738,66</b>	<b>34 486,39</b>	<b>28 743,54</b>	<b>34 492,25</b>

Le Conseil Municipal retient l'offre la moins-disante pour 20 465,98 € HT soit 24 559,18€ TTC.

## **Salle polyvalente – Devis solidité de la charpente (Délibération n° 2023/00076)**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise HALGAND pour la solidité de la charpente de la salle polyvalente.

Le montant s'élève à 21 898,90€HT soit 26 278,68€TTC.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

**Remboursement électricité cabinet médical** : reporté au prochain conseil municipal

### **4. Commerces**

**Boulangerie** : Rendez-vous téléphonique avec l'avocat le 27 juin. Jacques résume la situation. Maître MARNAS a déposé le commandement de payer le 5 juillet 2023.

**Epicerie** : Achat du fonds

### **7. Points sur les travaux**

**SALLE POLYVALENTE** : ouverture fin juillet

**Logement boucherie** :

- Carrelage en cours
- Peinture à partir du 17 juillet
- Le menuisier va suivre avec la pose de l'escalier, la cuisine et placards

**Ecole** : infiltration au niveau des WC et portail

### **9) QUESTIONS DIVERSES**

- Journée citoyenne (10 personnes présentes)
- Animaux errants
- Tri sélectif déplacement de celui qui est à l'intérieur ->voir près du stade
- Succession de Monsieur LEMICHEL : Monsieur le Maire propose de nommer la salle polyvalente : **Yves LEMICHEL**. Une autre proposition est évoquée. Chacun doit y réfléchir

<b>La séance est levée</b>	<b>Signature du secrétaire de séance : Damien LEVRARD</b>
à .....22.....h.....00.....	